

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À 9 ANS EN BILLETS À MOYEN TERME SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR D'UN MONTANT DE 1,0 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Contexte

- Le 28 août 2025, la province de l'Ontario a réémis une obligation verte de 1,0 milliard de dollars munie d'un coupon de 3,65 % arrivant à échéance le 3 février 2034.
- Il s'agit de la dix-neuvième obligation verte émise par la province, la première émission de l'exercice en cours et de la cinquième en vertu du [cadre pour les obligations durables](#) de la province.
- L'Ontario demeure l'émetteur le plus important et le plus régulier d'obligations vertes en dollars canadiens, totalisant 22,5 milliards de dollars à ce jour, dont 17,75 milliards en circulation.
- Quatre projets ont été sélectionnés à des fins d'admissibilité au financement dans le cadre de cette émission. Ces initiatives soutiennent le transport propre, ainsi que l'efficacité énergétique et la conservation. Ces projets sont décrits dans la [présentation de la province sur les obligations vertes à l'intention des investisseurs](#) publiée en août 2025.

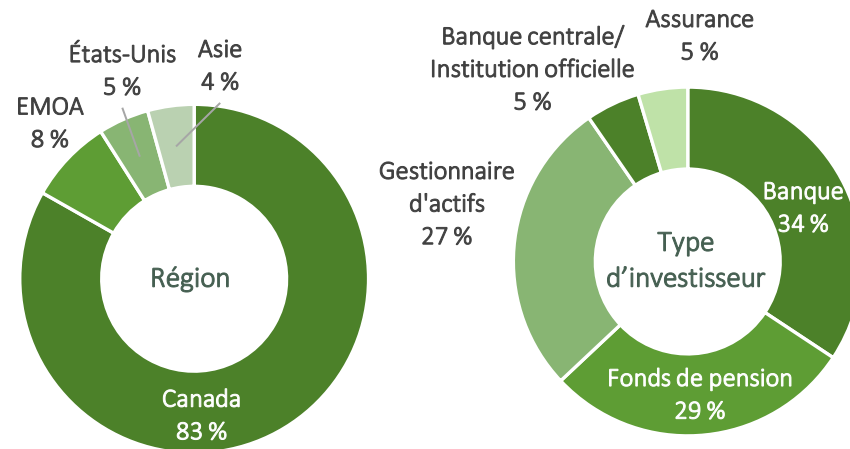
Points saillants de l'exécution

- L'opération a été officiellement annoncée le matin du 28 août (exécution le jour même), avec un écart initial de +47,0 pb par rapport à l'obligation du Canada à échéance décembre 2033.
- Le carnet de commandes a connu une croissance forte et régulière avec des indications d'intérêt totalisant plus de 1,8 milliard de dollars à la clôture. La marge a été fixé à +47,0 pb et le montant de l'opération a été fixé à 1,0 milliard de dollars.
- Le prix de la nouvelle émission a été légèrement supérieur à la courbe de financement conventionnelle de la province, compte tenu de l'ampleur, de la vigueur et de la qualité de la demande.
- 45 investisseurs ont participé à l'opération, dont des banques et des trésors (34,3 %), des fonds de pension (28,7 %), des gestionnaires d'actifs (27,4 %), des banques centrales/institutions officielles (5 %) et des assureurs (4,6 %).
- Les investisseurs canadiens ont représenté la majorité de la demande (83,2 %), ainsi que la participation internationale de la région EMOA (7,8 %), des États-Unis (4,7 %) et de l'Asie (4,3 %).
- L'opération a bénéficié d'une participation matérielle d'investisseurs ayant des mandats ESG et/ou soucieux de l'environnement, dont 45,2 % étaient des investisseurs d'obligations vert foncé et 13,6 % étaient des investisseurs d'obligations vert clair.

Résumé de l'opération

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3 /AA-/AA/AA-
Valeur :	1,0 milliard de dollars canadiens
Coupon :	3,65 %
Date de déterm. du prix :	28 août 2025
Date de règlement :	2 septembre 2025
Date d'échéance :	3 février 2034
Écart de prix réoffert :	+47,0 points de base de plus que le taux de 3,25 % CAN du 1 ^{er} décembre 2033
Prix réoffert :	99,004 \$
Teneurs de livres :	Financière Banque Nationale, RBC Marchés des capitaux (R et D), Scotia Capital Inc. et Valeurs Mobilières TD

Demande des investisseurs par région et type d'investisseur



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

OBLIGATION VERTE DE L'ONTARIO À 9 ANS EN BILLETS À MOYEN TERME SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR D'UN MONTANT DE 1,0 MILLIARD DE DOLLARS CANADIENS

Cadre des obligations durables de l'Ontario

- En janvier 2024, l'Ontario a publié son [cadre pour les obligations durables](#), qui remplace le cadre pour les obligations vertes de 2014. Le cadre permet d'élargir l'éventail des émissions d'obligations potentielles.
- Le cadre a été élaboré en consultation avec Sustainalytics et adhère aux principes applicables aux obligations vertes, des principes applicables aux obligations Sociales et des principes applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA).
- Le cadre pour les obligations durables définit les types de projets qui peuvent être admissibles au produit des obligations. Les catégories de projets d'obligations vertes admissibles comprennent, sans s'y limiter, les projets suivants :
 - Transport propre
 - Bâtiments verts
 - Efficacité énergétique
 - Prévention et contrôle de la pollution
 - Énergie propre
 - Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols
 - Biodiversité terrestre et aquatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus

Utilisation et gestion des produits

- Les produits des obligations sont versés dans le Trésor public de l'Ontario.
- Ils sont investis à court terme dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent aux produits nets de chaque émission d'obligations est enregistré dans un compte désigné des registres financiers de la province de l'Ontario. Ces comptes désignés sont utilisés pour faire le suivi de l'utilisation et de l'affectation des fonds aux projets admissibles.
- Un audit d'attestation de la qualité est réalisé par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui vérifie les montants attribués à des projets choisis et fait le suivi du montant des produits des obligations vertes. Cet audit d'attestation de la qualité devrait avoir lieu dans l'année suivant la date d'émission. Le dernier audit d'attestation de la qualité a été réalisé le 22 novembre 2024.

Projets admissibles pour la dix-neuvième émission d'obligations vertes de l'Ontario

Transports propres

Expansion de GO

Ligne Hazel McCallion – anciennement TLR Hurontario

Ligne de metro Ontario

Prolongement de la ligne de metro vers Scarborough

Taxonomie de l'UE

- L'Ontario verse des fonds aux projets d'obligations vertes qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés dans la taxonomie de l'UE, principalement dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques.

United Nations Sustainable Development Goals

- L'Ontario financera des projets admissibles dans les catégories du cadre qui appuient les objectifs de développement durable de l'ONU suivants :



This presentation is also available in English

Ce document est préparé par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières dans aucun territoire de compétence. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des titres ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Les déclarations contenues dans le présent document peuvent contenir des « déclarations prospectives » qui comprennent, sans s'y limiter, des déclarations sur les perspectives fiscales, les projets verts ou sociaux admissibles et d'autres déclarations identifiées par des mots tels que « résultera probablement », « devrait », « continuera », « planifier », « projection », « perspectives » et des mots de signification similaire. Ces déclarations prospectives reposent sur un certain nombre d'hypothèses. Il existe de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats ou le rendement réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prévisionnelles, dont beaucoup échappent au contrôle de la province de l'Ontario. Vous devez examiner attentivement ces risques et incertitudes et ne pas vous fier indûment à ces déclarations prévisionnelles. La province de l'Ontario et l'Office ontarien de financement ne s'engagent nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans la présentation sont exacts ou complets à toute date autre que la date d'affichage ou de publication.